

INSTALLATION EN MÉDECINE LIBÉRALE

Les étapes essentielles

1 Choisir soigneusement son lieu d'installation

Se renseigner sur le territoire auprès des organismes

Ordre

Assurance Maladie

Plateformes d'appui aux professionnels de santé

Syndicats



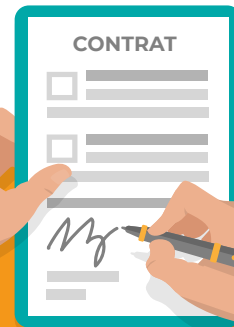
2 Se renseigner sur les éventuelles aides à l'installation

Contrat d'aide à l'installation des médecins (CAIM)

Contrat de stabilisation et de coordination des médecins (COSCOM)

Contrat de solidarité territoriale médecin (CSTM)

Contrat de début d'exercice (CDE)



Aides en zone franche



3 Adopter un statut juridique

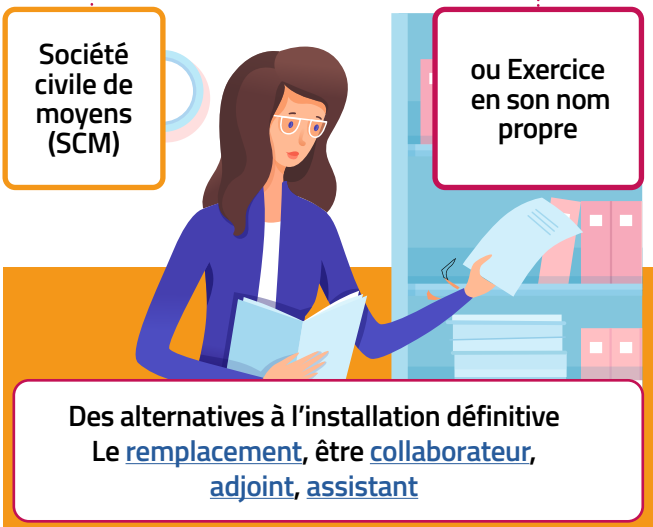
SISA (si exercice en maison de santé)

Société d'Exercice Libéral (SEL)

Société Civile Professionnelle (SCP)

Société civile de moyens (SCM)

ou Exercice en son nom propre



Des alternatives à l'installation définitive
Le **remplacement**, être **collaborateur**,
adjoint, **assistant**

4 Anticiper toutes les étapes administratives

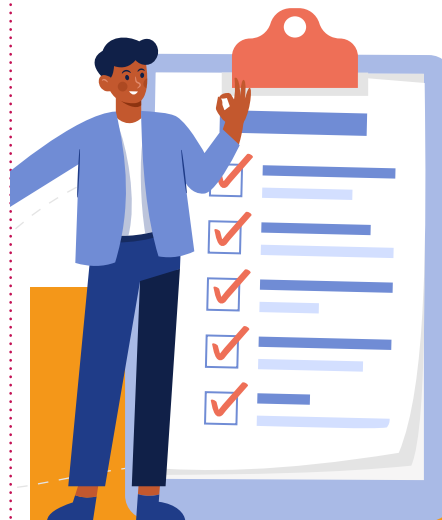
1 S'inscrire à l'Ordre des médecins

2 S'enregistrer auprès de l'Assurance Maladie

3 S'immatriculer auprès des organismes sociaux

4 Souscrire une assurance en RCP

5 Ouvrir un compte bancaire professionnel



NOS SOLUTIONS ASSURANCE

Découvrez les solutions assurance La Médicale pour vous protéger, sécuriser votre activité et préserver vos revenus :

Assurance RCP ↗ Multirisque professionnelle ↗ Assurance emprunteur ↗ Prévoyance ↗ Complémentaire santé ↗

